

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 six mois, 14 ;
 un an, 25 ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclamés sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 5 MARS 1868.

BULLETIN

L'incident annoncé depuis plusieurs jours s'est produit, hier, au Corps législatif. M. Havin a demandé la parole pour lire la sentence du jury d'honneur sur l'affaire Kervégan. Une vive agitation s'est manifestée dans la Chambre; la majorité s'est prononcée pour l'ordre du jour. M. Jules Simon est intervenu de nouveau, M. Jérôme David a occupé après lui la tribune.

Une affluence considérable, nous disent nos lettres de Paris, se faisait remarquer aux abords du Palais Bourbon.

Le discours de clôture des Chambres prussiennes que le roi Guillaume a prononcé samedi dernier est interprété dans un sens optimiste. Le passage relatif au maintien de la paix semble d'autant plus accentué que le reste du discours est très sobre de réflexions.

On dit qu'en cas de difficultés entre la Russie et la Turquie, les Etats-Unis seraient assez disposés à se mêler des affaires d'Europe; ils y sont encouragés par la Russie, qui leur promet un bon port dans le Levant, quand elle y sera maîtresse. Les Russes qui se trouvent en Italie se montrent d'ailleurs très-empresés auprès de l'amiral américain Ferragut. Le comte Demidoff a télégraphié à son intendant de mettre sa villa de San Donato à la disposition de l'envoyé des Etats-Unis. Celui-ci fait sur le littoral plus de bruit qu'il n'en a jamais fait un amiral à la tête d'une division de cinq bâtiments de guerre.

Le nouveau cabinet anglais qui n'est pas encore officiel se réunira la semaine prochaine. On dément la nouvelle d'après laquelle lord Derby resterait dans le cabinet avec le titre de ministre sans portefeuille. Les médecins ont ordonné au noble lord un repos absolu. Le titre de duc de Knowsley conféré par la Reine à

lord Derby, constituera pour cet homme d'Etat et pour sa famille un grand honneur qui n'a pas été accordé en Angleterre depuis 1833.

Deux éminents juristes américains MM. C. O'Conner et Brady, sont arrivés en Angleterre, chargés par le gouvernement des Etats-Unis de défendre les citoyens américains prévenus de félicanisme. Ils doivent débiter par une protestation accompagnée de la demande de la mise en liberté des américains détenus. Cette mission légale ne sera peut-être pas d'une grande utilité aux fédéraux; mais elle suscitera quelques embarras au gouvernement anglais.

J. REBOUX.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix

Paris, 4^{er} mars.

On fait de nouveau courir le bruit de la rentrée prochaine au pouvoir du marquis de La Valette; mais ce n'est pas le portefeuille de l'intérieur qu'il reprendrait; il succéderait à M. de Moustier qui serait pourvu d'une grande ambassade. Naturellement on rattache l'entrée de M. de La Valette au ministère des affaires étrangères à une direction définitive de notre politique dans une voie pacifique; le marquis se trouve intimement lié sous ce rapport à M. Rouher qui, on le sait, est un partisan énergique du maintien de la paix.

Ce bruit coïncide avec celui de l'aplanissement de quelques difficultés, qui, tout récemment, ont failli entraîner un conflit général. En effet, en dit, mais je ne puis vous garantir que ce soit bien sérieux, que nous avons été sans nous en douter bien près de voir éclater un orage qui eût rapidement couvert toute l'Europe. Dans ce cas, il faudrait nous réjouir de l'avoir échappé belle. Défilez-vous cependant de ces bruits et de ces assurances; nous ne croirons la paix assurée quand nous verrons tous les gouvernements suspendre leurs armements et leurs préparatifs de guerre. Pour le moment, la question d'Orient reste toujours menaçante et les gens les plus sérieux se demandent où sera tiré le premier coup de canon. Le gouvernement, vous le savez, a donné l'assurance

de ses intentions pacifiques, et il serait déraisonnable de douter de sa sincérité, car nous ne voulons pas supposer qu'il songe à se délivrer des embarras de la politique intérieure en se lançant dans de grosses aventures au dehors; mais il peut être entraîné par les événements, et nous n'aurons pas la puérilité de supposer que la France soit l'arbitre de la paix et de la guerre.

Le voyage du prince Napoléon intrigue beaucoup nos novellistes, qui lui attribuent les motifs les plus graves ou les plus futiles. S'il est vrai que le prince ait voulu s'éloigner de Paris, pour échapper à la tentation de prendre la parole lors de la discussion au Sénat de la loi sur la presse, il eût pu différer son voyage, puisque cette discussion ne s'ouvrira pas avant trois semaines. On ne sait pas même quel est le but du voyage du prince: selon les uns, il se rend à Berlin, selon les autres il va tout simplement visiter sa propriété de Prangins.

M. de Budberg a eu hier une longue conférence avec M. de Moustier; on prétend qu'il a rapporté de St-Petersbourg l'assurance des intentions pacifiques de la Russie. Il est bien évident que la Russie ne va pas dévoiler ses arrière-pensées ni donner officiellement contre-ordre à ses agents.

Vous savez que le Corps législatif reprend demain ses séances: M. Nogens Saint-Laurent doit déposer son rapport supplémentaire. Mais si l'on s'occupe à l'avance de la séance de demain, c'est que l'on s'attend à une discussion orageuse à propos du procès-verbal. Je ne puis vous dire d'une manière sûre si la Chambre sera présidée par M. Schneider ou si M. Dumiral viendra, à son tour, en qualité de 3^e vice-président, tenter l'expérience qui si peu réussit au baron David. La Chambre permettra-t-elle ou défendra-t-elle la lecture de tout ou partie de l'arrêt du jury d'honneur? Là est la question. On a attribué aux députés de Paris une intention que vraisemblablement ils n'ont pas; c'est ainsi qu'ils n'ont pas pu annoncer leur résolution de donner leurs démissions afin de provoquer de prochaines élections à Paris. Nous ne le croirons que quand nous l'aurons vu. Mais ce qui nous paraît vraisemblable, dès à présent, c'est que le parti démocratique songe à porter M. A. Peyrat comme candidat dans la circonscription qui a élu M. Darimon. On sait que M. Peyrat, rédacteur en chef de l'*Avenir national* est en ce moment détenu à Sainte-Pélagie, où il se trouve d'ailleurs en nombreuse compagnie.

L'affaire Kervégan a une suite. La rédaction du *Pays* qui pour chef M. Granier de Cassagnac, député, déclare posséder des pièces signées de ministres étrangers et énonçant des envois d'argent à plusieurs journaux, et offre de les publier si l'on s'engage à ne pas la poursuivre. On dit que cette nouvelle affaire sera portée également au Corps législatif.

C'est vendredi prochain que doit avoir lieu la première représentation de *Hamlet*, l'opéra de M. A. Thomas.

Roger, notre ancien ténor, est en ce moment en Hongrie, où il est très bien accueilli après une fructueuse tournée en Allemagne; voici ce qu'on peut lire dans une lettre écrite par lui: « L'Allemagne m'a adopté; elle a les affections plus solides, elle conserve à l'artiste un culte, une adoration qu'on ne connaît plus chez nous. » Quelle naïveté d'orgueil!

Ch. GAHOT.

Paris, 2 mars.

N'est-ce qu'une éclaircie ou bien est-ce le retour du beau fixe? je ne saurais vous le dire; mais on s'accorde à croire que les divers cabinets de l'Europe se sont fait quelques concessions qui permettent d'éviter le conflit général que l'on paraissait redouter, il y a quelques jours. Le voyage du prince Napoléon se rapporterait précisément à une combinaison diplomatique qui maintiendrait les bons rapports de la France et de l'Allemagne, et comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, il faudrait s'attendre à un changement prochain au ministère des affaires étrangères.

C'est aujourd'hui que le Corps législatif a repris ses travaux. La séance est présidée par M. Dumiral, troisième vice-président. M. Schneider est grand officier de la Légion d'honneur; MM. Alfred Leroux et Jérôme David sont commandeurs. M. Dumiral est officier. L'honorable député du Puy de Dôme appartient comme M. J. David à la majorité; c'est un ami du premier degré; par conséquent, il se trouve dans une situation très délicate vis à vis du tiers parti et de la gauche; il lui faut aussi être doué d'une force d'âme toute particulière pour conserver toute l'impartialité et la présence d'esprit que cette nouvelle fonction exige; il a le défaut d'avoir une voix sourde non encore dépolluée de l'accent auvergnat.

On dit que M. Havin a pris la parole au sujet du procès-verbal, mais que la Chambre, au milieu d'une vive agitation, a clos

l'incident. Le bruit courait que M. Havin était résolu à donner sa démission, si la Chambre ne l'autorisait pas à lire la sentence arbitrale du jury d'honneur; je crois ce bruit tout à fait faux, et à la dernière heure on m'assure qu'il n'en a pas été question à la séance d'aujourd'hui.

Le *Sicile* et l'*Opinion nationale* ne relèvent pas le bruit lancé par le *Pays*, déclarant que l'arrêt du jury d'honneur leur paraît suffisant. Il n'en est pas de même des autres journaux qui somment le *Pays* de publier les documents qu'il possède. La *Revue des deux mondes* intente au *Pays* un procès en diffamation.

Je vous signale en passant le démenti donné par la *Patrie* aux bruits d'arrestations politiques avant et après le 24 février. La *Patrie* n'a qu'une autorité fort contestable et ses démentis valent encore moins que ceux du *Constitutionnel*.

Il paraît que l'article de la *Revue des deux mondes* sur la bataille de Sadowa et ses conséquences au point de vue français a pour auteur non pas le prince de Jonville, mais l'amiral Page, qui est mort récemment. Il faut encore se défier de ce démenti.

Messieurs les spéculateurs ne se montrent pas entièrement satisfaits du discours du roi de Prusse; ils le trouvent trop pacifique pour un si grand conquérant.

L'*Isthme de Suez*, journal de l'union des deux mers répond avec vivacité à une communication que le *Bulletin International* prétend avoir reçu d'Egypte et qui représente l'entreprise du percement de l'Isthme comme devant aboutir à un insuccès matériel et à une déroute financière. Le *Bulletin International* passe pour recevoir les inspirations de Mustapha-Pacha, frère du vice-roi d'Egypte, ce singulier personnage connu à Paris par ses excentricités et qui vise à jouer un rôle politique en Turquie. Or, il paraît que le *Bulletin International* a été victime d'une mystification et que la lettre qu'il a publiée contenant des détails en grande partie inexacts, remonte à quatre années.

Il est avéré au contraire que les nouvelles reçues de l'Isthme sont excellentes.

Le prince Murat vient de mettre en vente son domaine de Buzenval, près de Versailles; la mise à prix est de 600,000 fr.

Voici un mot qui est le pendant toujours vrai du *Nous dansons sur un volcan*: Un agent de change — je ne nomme personne car il faut que la vie privée reste murée — disait à sa femme, en rentrant d'un grand

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 4 MARS 1868.

— 13 —

LE CAPITAIN DES ARCHERS

I.

L'ÉGLISE SAINT-JACQUES-LA-BOUCHERIE.

(Suite — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX, du 1^{er} mars.)

— Là!... là!... dit le trésorier d'une voix affaiblie et en indiquant de la main la rue Planche-Mibray... mon assassin... il s'est sauvé par là... Capitaine d'Herbignières... arrêtez-le!... C'est Perrin Macé, l'ancien orfèvre!

— Perrin Macé! exclama Raoul... Holà! que quelqu'un de vous aille chercher du secours, dit-il en se tournant vers ses gens; et nous, ajouta-t-il en s'adressant à quelques autres, sus à l'assassin!

Reproduction interdite. — Correspondance littéraire Ad. Favre.

On apercevait Perrin Macé fuyant dans la rue Planche-Mibray. Quatre cavaliers lancèrent leurs chevaux.

— Arrêtez! arrêtez! cria d'Herbignières en désignant le meurtrier. Mais Perrin Macé courait en menaçant ceux qui eussent osé l'approcher.

La rue était étroite, et le sol rendu glissant par la neige glacée; deux des chevaux tombèrent, renversant leurs cavaliers. Raoul n'était plus suivi que d'un de ses hommes.

Au lieu de monter tout droit la rue Saint-Martin, maître Perrin Macé tourna tout à coup dans la rue des Ecrivains, sur laquelle donnait l'église Saint-Jacques.

Raoul et son cavalier pressèrent leurs chevaux; mais en arrivant à la rue des Ecrivains, ils la trouvèrent fermée d'une chaîne de fer tenant d'un côté à la maison qui formait le coin et de l'autre au mur de l'église.

Le capitaine remarqua le premier l'obstacle et le franchit en lançant sa monture; mais le cavalier qui suivait s'y heurta et fut désarçonné.

Ces chaînes de fer barrant l'entrée de certaines rues étaient encore une invention d'Etienne Marcel; depuis, elles furent beaucoup multipliées, et les ligueurs en firent souvent usage.

— Ah! chien de damné, murmurait d'Herbignières entre ses dents, je t'atteindrai peut-être!

En effet, on arrivait à l'église Saint-Jacques, et le capitaine avait gagné Perrin Macé dont il n'était plus qu'à cinquante pas.

— Rends-toi! traite! lui cria-t-il en tirant son épée.

Perrin Macé fit mine de s'arrêter; mais ce fut pour gagner rapidement la porte de l'église, où il entra en s'écriant triomphalement:

— Asile!

— Asile! asile! répétèrent les passants en s'attroupant autour de Raoul. Aucun ne savait ce dont il s'agissait, mais le droit d'asile était tellement sacré qu'ils eussent été prêts à le défendre contre toute atteinte.

Toutes les églises de Paris ne possédaient plus le droit d'asile; Saint-Jacques, était une de celles qui l'avaient conservé. Dès qu'un homme, quelque criminel qu'il pût être, avait franchi le seuil de l'une des églises jouissant du droit d'asile, il était hors d'atteinte de toute justice, pourvu qu'il ne se laissât pas prendre ailleurs.

Raoul était arrêté devant cette porte d'église qu'il ne pouvait franchir; un grand nombre de personnes, sortant des maisons environnantes, étaient descendues sur la place; on tenait le cheval du capitaine des archers, et il ne lui eût point été possible de faire un pas en avant.

Le digne chevalier pestait en lui-même autant que le peut un chrétien.

— Mais c'est un meurtrier! disait-il à la foule; il vient d'assassiner le trésorier Jean Baillet, au coin de la rue Planche-Mibray.

— Asile! asile! lui répondait-on.

— C'est un traître, vendu au roi de Navarre!

— Asile! asile!... On ne peut pas violer l'asile!

Un clerc sortit bientôt de l'église et s'avança jusqu'à d'Herbignières en perçant la foule.

— N'allez-vous pas me livrer ce pendard? demanda le chevalier.

— Seigneur capitaine, répondit le clerc, il se peut que ce soit un grand pêcheur; mais il a touché le seuil de l'asile, et Dieu seul est maintenant son juge et maître.

— Eh bien! Dieu doit savoir que ce scélérat a dix fois mérité la corde.

— Donc, seigneur capitaine, vous pouvez vous retirer; les vèpres ont été interrompues par ce fait, et elles vont reprendre.

— Par le sang du Christ! oui, je vais me retirer, dit Raoul furieux; mais monseigneur le Dauphin saura tout dans cinq minutes, et nous verrons s'il est d'avis de considérer la maison de Dieu comme un repaire dans lequel les brigands sont à l'abri de la justice!

Et le chevalier, fendant la presse, partit au galop dans la direction du Palais.

— Ne craignez-vous point qu'il ne revienne? demanda quelqu'un au clerc.

— Bravades! répondit-il en rentrant dans l'église.

Cet événement fit naturellement sensation dans le quartier; malgré la rigueur du froid, un grand nombre de gens demeurèrent là à causer, attendant dans l'espoir de voir quelque chose de nouveau.

Les passants se mêlant aux groupes, les abords de l'église furent bientôt peuplés d'une foule compacte.

Il n'y avait pas une demi-heure que Perrin Macé avait pénétré dans l'église Saint-Jacques lorsqu'une rumeur parcourut tous les groupes.

— Voici les archers! dirent quelques gens qui arrivaient.

— Les archers! répéta-t-on. Et chacun se pressa contre son voisin.

désirant fuir pour se mettre à l'abri du danger, et désirant demeurer pour savoir ce qui allait se passer. Le Dauphin allait-il tenter de violer l'asile, ou se borner à sommer le clerc d'expulser Perrin Macé.

Bientôt un nombreux détachement des archers du roi déboucha au coin de la rue Saint-Denis; les cavaliers, au nombre d'une centaine, vinrent entourer silencieusement, sur deux rangs, l'église qu'ils cernèrent de toute part.

Robert de Clermont, maréchal de Normandie et gentilhomme du Dauphin, était à leur tête, ayant à ses côtés le capitaine Raoul d'Herbignières.

Un héraut d'armes emboucha sa trompette et fit retentir les airs.

— D'ordre de monseigneur le Dauphin, lieutenant du royaume de France, dit-il en s'approchant du seuil de l'église, je somme le curé de Saint-Jacques de remettre entre les mains des archers le nommé Perrin Macé, qui s'est rendu coupable d'assassinat sur la personne de messire Jean Baillet, trésorier de Monseigneur!

Le clerc qui avait parlé une première fois à Raoul était revenu sur la porte, au son de la trompette du héraut d'armes.

— D'ordre de Dieu, répondit-il d'une voix haute, je somme les archers du roi de se retirer, et de laisser l'office se célébrer en paix.

— Ah! c'est ainsi! exclama le maréchal de Normandie; et, se retournant vers ses archers: Premier rang, pied à terre! cria-t-il d'une voix retentissante.

Une cinquantaine de cavaliers, y compris Robert de Clermont et Raoul, quittèrent les étriers, vinrent se masser devant le principal portail et montrèrent les degrés de l'église, l'épée au poing.